

Fiche d'accompagnement à la demande de subvention territoriale

ANS – FFC 2020

Clubs affiliés à la Fédération française de cyclisme

La demande de subvention territoriale ANS – FFC passe obligatoirement par la plateforme Internet « Le Compte Asso » ([voir le guide d'accompagnement](#)). Cette étape sera accessible à partir du 9 mars 2020.

La demande de subvention, dès lors où elle est engagée, se déroule en 5 étapes. Attention à valider / enregistrer régulièrement et dès que possible, les différents éléments saisis. La plateforme se réinitialise automatiquement au bout de 30 minutes sans enregistrement ou validation.

Etape 1 : Sélection de la subvention demandée

Afin d'accéder au dispositif de subvention territoriale ANS – FFC 2020, saisir dans la case « Recherche » le code relatif à votre région d'appartenance selon la liste ci-dessous (libellé : FFCyclisme – *NOM de la REGION* - Projet sportif fédéral) :

- Auvergne-Rhône-Alpes : **1025**
- Bourgogne Franche-Comté : **1026**
- Bretagne : **1027**
- Centre Val-de-Loire : **1028**
- Grand Est : **1029**
- Hauts-de-France : **1030**
- Île-de-France : **1031**
- Normandie : **1032**
- Nouvelle Aquitaine : **1033**
- Occitanie : **1034**
- Pays de la Loire : **1035**
- Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : **1036**
- Guadeloupe : **1037**
- Martinique : **1038**
- Guyane : **1039**
- La Réunion : **1040**
- Mayotte : **1041**

Sélectionner alors le dispositif de subventionnement dans le menu déroulant.

Etape 2 : Sélection du demandeur

Sélectionner votre association puis compléter les données administratives que vous n'auriez pas encore saisie dans votre compte Asso.

Etape 3 : Pièces à joindre au dossier

A la question « Avez-vous obtenu une subvention pour le même dispositif l’an passé ? », sélectionnez « Oui » ou « Non » selon votre situation.

Nota : Les bilans des actions subventionnées en 2019 par le l’Agence Nationale du Sport seront transmis à la FFC via la messagerie commission-cnds-ffc@ffc.fr.

Chargez les documents du demandeur que vous n’auriez pas déjà téléversé dans votre Compte Asso au moment de sa mise à jour.

Dans les documents spécifiques au dossier, chargez les éventuelles pièces qui permettraient de présenter plus en détail le projet. Pour téléverser plusieurs documents, il convient de les mettre dans un seul dossier ZIP.

Etape 4 : Description des projets

Cliquez sur le « + » pour ajouter un nouveau projet. Les clubs affiliés à la FFC peuvent déposer de 1 à 3 projets dans le cadre de leur demande de subvention. Le total des demandes de subvention des projets déposés doit être de minimum 1 500 € (1 000 € pour un club situé en ZRR – [voir carte interactive](#)).

En cliquant sur « Renouvellement », vous pourrez retrouver des éléments descriptifs de projets déposés en 2019.

Huit types de projets seront éligibles à une subvention territoriale de l’ANS en 2020 :

- Structuration d’une Ecole Française de Cyclisme (EFC)
- Organisation de séquence « Savoir Rouler » pour les jeunes, en priorité ceux qui résident dans les territoires QPV ou ZRR (action réservée aux EFC labellisées ou en cours)
- Développement d’une offre de pratique « Cyclisme Santé »
- Offre de pratiques régulières « cyclisme au féminin » et/ou accès de femmes aux fonctions d’encadrement technique ou dirigeantes
- Organisation de manifestations ou stages cyclistes 100% filles
- Organisation du dispositif « Défi un/une champion/ne » dans le cadre de manifestations
- Organisation de manifestations « Contre la montre » ouvertes à tous les publics
- Projet de gestion et d’animation de sites VTT, d’espaces cyclo-sport, de stades de VTT ou de BMX Parks

Les projets qui ne s’inscrivent pas dans au moins un de ces types ne seront pas subventionnables.

Pour vous accompagner dans la conception et la description de votre projet, téléchargez les fiches qui vous intéressent :

Types de projet	Fiches descriptives
Structuration d’une Ecole Française de Cyclisme (EFC)	Télécharger
Organisation de séquence « Savoir Rouler » pour les jeunes, en priorité ceux qui résident dans les territoires QPV ou ZRR	Télécharger
Développement d’une offre de pratique « Cyclisme Santé »	Télécharger

Offre de pratiques régulières « cyclisme au féminin » et/ou accès de femmes aux fonctions d'encadrement technique ou dirigeantes	Télécharger
Organisation de manifestations ou stages cyclistes 100% filles	Télécharger
Organisation du dispositif « Défi un-e champion-ne » dans le cadre de manifestations	Télécharger
Organisation de manifestations « Contre la montre » et/ou « cycloportives » ouvertes à tous les publics	Télécharger
Projet de gestion et d'animation de sites VTT, d'espaces cyclo-sport, de stades de VTT ou de BMX Parks	Télécharger

Conseils généraux à la rédaction des projets :

Les fiches projets téléchargeables dans le tableau ci-dessous sont des guides. Les projets les plus aboutis seront contextualisés ; les contenus seront adaptés aux caractéristiques du club et à celles de son territoire. Des innovations et des compléments peuvent venir enrichir les projets type.

Sur l'intitulé, merci de respecter le format demandé dans chaque fiche. Il permettra de mieux trier et accompagner par la suite les projets déposés. Un titre complémentaire peut être ajouté dans la partie "Description".

Le développement d'un emploi chargé des actions d'animation et de développement du club est un levier intéressant pour générer des ressources nécessaires au projet sportif.

L'Agence National du Sport déploie en 2020 des moyens conséquents (48,7 M€) pour aider la création d'emploi dans les associations sportives ou le recrutement d'apprentis. Si vous êtes intéressé, renseignez-vous auprès de votre DDCS. Indiquez-le également dans vos projets déposés pour une demande de subvention ; ces projets feront l'objet d'une attention particulière.

Pour aller plus loin, découvrez le guide pratique consacré à ce sujet dans les ressources documentaires de la FFC : <https://www.ffc.fr/ressources-documentaires/>

Etape 5 : Attestation et soumission

Pensez à bien cocher les cases d'attestations.

Pensez à bien vérifier votre demande de subvention en téléchargeant le récapitulatif de la demande.

Pensez à bien « Confirmer la transmission » afin de terminer définitivement la demande de subvention.

Dès lors où la demande est transmise, elle ne peut plus être modifiée. Si vous souhaitez néanmoins réaliser une ultime modification, vous pouvez demander la réouverture de votre dossier par mail à l'adresse suivante commission-cnds-ffc@ffc.fr